

Vue sur le tarif Epargne-Logement IDEAL (tarif BL) à partir du 01.04.2008

Ideal Bausparen

> Ideal Bausparen		Etat: Avril 2008				
Caractéristiques	Financement			Financement XXL FX	Flexible U	Rentable R
	F 1,6	F 2,6	F 3,6			
Capital souscrit (CS)	10000 EUR minimum	10000 EUR minimum	10000 EUR minimum	50000 EUR minimum	10000 EUR minimum	10000 EUR minimum
Frais de souscription en % du CS	1% ¹⁾	1% ¹⁾	1% ¹⁾	1% ¹⁾	1% ¹⁾	1% ¹⁾
Frais de compte / an	9,20 EUR ²⁾	9,20 EUR ²⁾	9,20 EUR ²⁾	néant	9,20 EUR ²⁾	9,20 EUR ²⁾
Epargne mensuelle réglementaire	5% du CS	5% du CS	5% du CS	5% du CS	5% du CS	6% du CS
Intérêts annuels sur l'avoir d'épargne	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	1%	1%
Intérêts maximale sur l'avoir d'épargne	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	2% ³⁾	2,5-4% ³⁾⁴⁾
Durée d'ép. minim.	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Indice d'évaluation minimum	200	200	200	200	200	200
Avoir d'épargne minimum	30% du CS	30% du CS	30% du CS	30% du CS	40% du CS	50% du CS
Droit au prêt	CS - Avoir	CS - Avoir	CS - Avoir	CS - Avoir	CS - Avoir	CS - Avoir
Frais d'ouverture de prêt en % du prêt net initial	néant ⁵⁾	néant ⁵⁾	néant ⁵⁾	néant	2%	2%
Intérêts sur le prêt	1,60%	2,60%	3,60%	2,80%	3,90%	4,90%
Mensualité en capital et intérêts en ‰ du CS	4 - 10 ⁶⁾	4 - 10 ⁶⁾	4 - 10 ⁶⁾	4 - 10 ⁶⁾	5	5
Durée maximale de l'amortissement (Ans / Mois)	+/- 16 / 8	+/- 18 / 6	+/- 20 / 11	+/- 18 / 11	+/- 13 / 2	+/- 11 / 2
Taux effectif annuel après attribution / après changement	1,77 - 2,03% 2,02 - 2,68%	2,80 - 3,10% 3,03 - 3,73%	3,83 - 4,17% 4,05 - 4,79%	3,00 - 3,31% néant	4,59%	5,78% néant
Changement de la variante tarifaire	F2,6 F3,6 ⁷⁾	F1,6 ⁷⁾ F3,6 ⁷⁾	F1,6 ⁷⁾ F2,6 ⁷⁾	néant	F1,6 / F2,6 / F3,6 ⁸⁾	néant

1) Pas de rétrocession.

2) Pas de frais de tenue de compte jusqu'à la fin de l'année pendant laquelle l'épargnant atteint l'âge de 20 ans.

3) La condition est la renonciation au prêt d'épargne logement après attribution et une durée d'épargne de 7 ans minimum depuis la conclusion du contrat.

4) Le taux créditeur maximum est déterminé annuellement sur base du taux actuarial. Il atteint au minimum 2,5% et au maximum 4,0%. Le taux maximum s'arrête à la fin de la 10ème année à compter de la date de souscription. Bonus pour jeunes: le bonus s'arrête au plus tôt à la fin de l'année pendant laquelle l'épargnant atteint l'âge de 20 ans.

5) Après le changement vers la variante tarifaire F les frais d'ouverture de prêt s'élèvent à 2% du prêt.

6) La mensualité de remboursement peut être choisie à la souscription du contrat endéans les limites énoncées. Une modification requiert l'autorisation de la Caisse d'Epargne Logement.

7) Le changement tarifaire requiert l'autorisation de la Caisse d'Epargne Logement.

8) Lors d'un changement tarifaire de U vers F, les intérêts créditeurs sont réduits de moitié. Par ailleurs, une commission de prêt de 2% est mise en compte lors du décaissement du prêt d'épargne-logement.